Entretien avec Alain de Benoist sur le Traité transatlantique

1) *Quelle sont les origines des négociations pour le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ? Quelles sont les parties en présence ?*

La « libéralisation » totale des échanges commerciaux est un vieil objectif des milieux financiers et libéraux. Dès le 22 novembre 1990, un an après la chute du Mur de Berlin, les Etats-Unis et l'Europe avaient adopté une première « Déclaration transatlantique » par laquelle ils s'engageaient à « promouvoir les principes de l'économie de marché, à rejeter le protectionnisme, à renforcer et ouvrir davantage les économies nationales à un système de commerce multilatéral ». S'ensuivirent différentes initiatives allant toute dans le sens d'un partenariat commercial euro-américain. En mai 1998, lors du sommet américano-européen de Londres, un premier Partenariat économique transatlantique fut signé.

Le projet fut réactivé en juin 2005, au sommet américano-européen de Washington, sous la forme d'une déclaration solennelle en faveur d'un « Nouveau partenariat économique transatlantique ». Le 30 avril 2007, un « Conseil économique transatlantique » était mis en place par George W. Bush, président des Etats-Unis, Angela Merkel, alors présidente du Conseil européen, et José Manuel Barroso président de la Commission européenne, sous la direction conjointe de Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, et de l'Américain Michael Froman. Cette nouvelle instance se fixait pour objectif de négocier le marché transatlantique dans tous ses aspects législatifs liés à la production, au commerce et aux investissements. Il fut convenu de se réunir tous les ans.

Le 2 février 2009, le Parlement européen adoptait une résolution sur l'« état des relations transatlantiques » invitant à la création effective d'un grand marché transatlantique calqué sur le modèle libéral et impliquant une liberté de circulation totale des hommes, des capitaux, des services et des marchandises. Le texte précisait que ce partenariat transatlantique se fondait « sur des valeurs centrales partagées, telles que la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit », et qu'il devait « demeurer la pierre angulaire de l'action extérieure de l'Union ». Le processus pouvait alors s'engager concrètement. Le 13 février 2013, Obama signait avec José Manuel Barroso et Herman Van Rompuy une déclaration adoptant le principe d'un accord de partenariat transatlantique. François Hollande, représentant la France, aissait faire. Le 12 mars, la Commission européenne approuvait le projet de mandat concernant la conclusion d'un tel accord avec les Etats-Unis. Enfin, le 14 juin 2013, les gouvernements des 27 Etats membres de l'Union européenne donnaient officiellement donné mandat à la Commission européenne pour négocier avec le gouvernement américain la création d'un grand marché commun transatlantique, qui a reçu le nom de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissements (*Trasantlantic Trade and Investment Partnership*, TTIP), l'objectif affiché étant de « lier le niveau de libéralisation des deux parties au plus haut niveau de libéralisation obtenu suite aux accords de libre-échange déjà conclus, tout en cherchant à atteindre de nouveaux accès au marché en éliminant les obstacles qui

demeurent ». Les négociations officielles se sont ouvertes à Washington le 8 juillet 2013. Elles se poursuivent toujours actuellement, les partenaires espérent parvenir à un accord d'ici 2015.

2) *Décrit comme le plus important accord commercial bilatéral de l'histoire (800 millions de consommateurs, la moitié du PIB mondial et 40% des échanges mondiaux sont directement concernés), il est pourtant négocié dans le plus grand secret par Washington et Bruxelles. Alors que les peuples sont globalement tenus à l'écart des négociations, il semble que les représentants des multinationales et des grands intérêts financiers soient des membres actifs des réunions de préparation. Pourquoi autant de d'opacité autour de ce projet ? Que révèle pour vous ce basculement anti-démocratique du système mondialiste ?*

On retrouve dans cette affaire la volonté des milieu libéraux de tenir le plus possible les peuples dans l'ignorance de ce qui va engager leur avenir. Ni l'opinion publique ni ses représentants n'ont en effet eu accès au mandat de négociation. La classe politique, dans son ensemble, s'est réfugiée dans un silence qui laisse pantois. Les traités confiant à la Commission européenne une compétence exclusive en matière commerciale, le Parlement européen n'a même pas été saisi. Beaucoup n'hésitent pas à parler de « négociations commerciales secrètes » pour qualifier ces tractations qui se déroulent à huis-clos. Ce que l'on en sait provident uniquement de « fuites ». Les citoyens n'en ont en rien été informés – ce qui n'est pas le cas, en revanche, des « décideurs » appartenant aux grands groupes privés, aux multinationales et aux divers groupes de pression, qui sont au contraire régulièrement associés aux discussions.

3) *Le contenu du projet de traité semble viser à une libéralisation totale des rapports économiques entre l'Europe et les Etats-Unis. Que recouvrerait exactement le futur accord ?*

C'est à la fois simple et immensément ambitieux. Il s'agit de déréglementer complètement les échanges entre les deux plus grands marchés de la planète. Le projet vise pour cela à la « suppression totale des droits de douane sur les produits industriels et agricoles », mais surtout se propose d'« atteindre les niveaux les plus élevés de libéralisation des investissements ».

Pour quel objectif ? L'élimination des barrières commerciales transatlantiques, dit-on, apporterait entre 86 et 119 milliards d'euros par an à l'économie européenne, et entre 65 et 90 milliards aux Etats-Unis, ce qui pourrait entraîner d'ici quinze ans une augmentation moyenne des revenus de 545 euros par ménage européen (chiffres fournis par la Commission européenne et par le Center for Economic Policy Research). Selon un rituel bien au point, on assure que l'accord bénéficiera à tout le monde, qu'il aura un effet favorable sur l'emploi, etc. Rapportées à l'horizon 2027, qui est celui que l'on a retenu, de telles promesses sont en réalité dépourvues de sens. En 1988, la Commission européenne avait déjà affirmé que la mise en place du grand marché européen, prévue pour 1992, créerait entre 2 et 5 millions d'emplois en Europe. On les attend toujours.

4) *Les conséquences du traité, s'il devait être mis en place, seraient sans précédent pour l'Europe. Quels seraient les secteurs les plus touchés ?*

La suppression des droits de douane sera surtout sensible dans le secteur du textile et dans le secteur agricole : elle devrait entraîner une chute des exportations agricoles françaises, une industrialisation accrue de l'agriculture européenne, et l'arrivée massive en Europe de soja et de

blé américain. Globalement, le démantèlement des droits de douane sera en outre préjudiciable à l'Europe, car le taux moyen de droits de douane est de 5,2 % dans l'Union européenne, tandis qu'il n'est que de 3,5 % aux Etats-Unis. S'ils sont supprimés, les Etats-Unis en retireront donc un avantage de 40 % supérieur à celui de l'UE. Cet avantage sera spécialement marqué dans certains secteurs : les droits de douane sur les matériels de transports sont de 7,8 % en Europe, contre 0 % aux Etats-Unis. Leur suppression portera donc directement atteinte à l'industrie automobile européenne. Et la faiblesse du dollar par rapport à l'euro profitera également aux Etats-Unis au détriment des productions européennes, qui seront incitées à délocaliser, ce qui aggravera d'autant le chômage. Cela dit, la disparition des barrières douanières n'aura pas d'effets macro-économiques véritablement décisifs, puisque les Etats-Unis sont déjà les premiers clients de l'Union européenne, et inversement. A l'heure actuelle, quelque 2,7 milliards de dollars de biens et de services sont échangés chaque jour entre les deux continents !

5) *La fin des normes protectrices et les poursuites possibles pour faire « sauter » les dernières barrières au libre-échange mondial ouvrent-elles la voie à une « privatisation » du droit au service des grands groupes ?*

C'est en effet le point essentiel. Beaucoup plus importante que la suppression des droits de douane est l'élimination programmée de ce qu'on appelle les « barrières non tarifaires » (BNT), c'est-à-dire l'ensemble des réglementations que les négociateurs jugent nuisibles parce qu'elles constituent autant d'« entraves » à la liberté du commerce. En clair, les normes constitutionnelles, légales et réglementaires qui, dans chaque pays, seraient susceptibles d'entraver une liberté commerciale érigée en liberté fondamentale : normes de production sociales, salariales, environnementales, sanitaires, financières, économiques, politiques, etc. Pour ce faire, les accords en cours de négociation se proposent d'aboutir à une « harmonisation progressive des réglementations et de la reconnaissance mutuelle des règles et normes en vigueur ». José Manuel Barroso a lui-même précisé que « 80 % des gains économiques attendus de l'accord viendront de la réduction du fardeau réglementaire et de la bureaucratie ». L'enjeu normatif est donc énorme.

Pour libéraliser l'accès aux marchés, l'Union européenne et les Etats-Unis sont censés faire « converger » leurs réglementations dans tous les secteurs. Le problème est que, dans presque tous les cas, les règlements en vigueur aux Etats-Unis sont moins contraignants que ceux qui existent en Europe. Comme les Américains n'envisagent évidemment pas un instant de durcir leur législation, et que l'objectif est de s'aligner sur le « plus haut niveau de libéralisation existant », la « convergence » se fera nécessairement par l'alignement des normes européennes sur les leurs. En fait d'« harmonisation », ce sont les Etats-Unis qui vont imposer à l'Europe leurs règles commerciales.

Dans le domaine agricole, l'ouverture du marché européen devrait entraîner l'arrivée massive des produits à bas coûts de l'agrobusiness américain : bœuf aux hormones, carcasses de viande aspergées à l'acide lactique, viands aux OGM, etc. Jugées depuis longtemps « trop contraignantes » par les Américains, toutes les normes sanitaires européennes pourraient ainsi être condamnées comme « barrières commerciales illégales ». En matière environnementale, la réglementation encadrant l'industrie agro-alimentaire serait démantelée. Les groupes pharmaceutiques pourraient bloquer la distribution des génériques. Les services d'urgence pourraient être contraints de se privatiser. Il pourrait en aller de même de l'eau et de l'énergie. Concernant le gaz de schiste, la fracturation hydraulique deviendrait un droit intangible. En outre,

comme aux Etats-Unis les « indications géographiques protégées » ne sont pas reconnues, les « appellations d'origine contrôlées » (AOC) françaises seraient directement menacées. En matière sociale, ce sont toutes les protections liées au droit du travail qui pourraient être remises en cause, de même que le statut des services publics et des marchés publics.

Mais il y a pire encore. L'un des dossiers les plus explosifs de la négociation concerne la mise en place d'un mécanisme d'« arbitrage des différends » entre Etats et investisseurs privées. Ce mécanisme dit de « protection des investissements » (*Investor State Dispute Settlement*, ISDS) doit permettre aux entreprises multinationales et aux sociétés privées de traîner devant un tribunal *ad hoc* les Etats ou les collectivités territoriales qui feraient évoluer leur législation dans un sens jugé nuisible à leurs intérêts ou de nature à restreindre leurs bénéfices, c'est-à-dire chaque fois que leurs politiques d'investissement seraient mises en causes par les politiques publiques, afin d'obtenir des dommages et intérêts. Le différend serait arbitré de façon discrétionnaire par des juges ou des experts privés, en dehors des juridictions publiques nationales ou régionales. Le montant des dommages et intérêts serait potentiellement illimité (c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de limite aux pénalités qu'un tribunal pourrait infliger à un Etat au bénéfice d'une multinationale), et le jugement rendu ne serait susceptible d'aucun appel. Un mécanisme de ce type a d'ailleurs déjà été intégré à l'accord commercial que l'Europe a récemment négocié avec le Canada (CETA).

Les firmes multinationales se verraient donc conférer un statut juridique égal à celui des Etats ou des nations, tandis que les investisseurs étrangers obtiendraient le pouvoir de contourner la législation et les tribunaux nationaux pour obtenir des compensations payées par les contribuables pour des actions politiques gouvernementales visant à sauvegarder la qualité de l'air, la sécurité alimentaire, les conditions de travail, le niveau des charges sociales et des salaires ou la stabilité du système bancaire. La capacité des Etats à légiférer étant ainsi remise en question, les normes sociales, fiscales, sanitaires et environnementales, ne résulteraient plus de la loi, mais d'un accord entre groupes privés, firmes multinationales et leurs avocats, consacrant la primauté du droit américain. On assisterait ainsi à une privatisation totale de la justice et du droit, tandis que l'Union européenne s'exposerait à un déluge de demandes d'indemnités provenant des 14 400 multinationales qui possèdent aujourd'hui plus de 50 800 filiales en Europe.

6) *L'Union européenne se révèle un acteur de l'arrimage de notre continent aux intérêts des Etats-Unis. Pensez-vous que cette orientation atlantiste cache une course vers le vide d'une institution technocratique qui tente de renforcer son emprise sur les peuples ?*

Ce qui est terrible en effet, c'est que les négociateurs de l'Union européenne semblent s'être engagés dans ces discussions sans le moindre souci de faire passer en premier les intérêts des Européens. On ne peut s'en étonner, puisque l'idéologie de l'Union est cette même idéologie capitaliste et libérale dont se réclament les Etats-Unis. Dans certains domaines, les Européens vont même plus loin que les Américains. Un exemple : le 1er juillet dernier, un document qui a « fuité » grâce à un groupe bruxellois appelé Corporate Europe Observatory (CEO) a révélé que, dans le cadre des négociations sur l'accord commercial transatlantique, les Européens s'aprrêtent à demander eux-mêmes moins de règles pour les banques et les marchés financiers, cet appel à déréglementer la finance, qui résulte du travail de lobbying des banques européennes, remettant directement en cause tout le travail d'encadrement de ce secteur realisé depuis le début de la crise. L'intégration des services financiers à l'accord transatlantique

permettrait ainsi aux banques européennes d'opérer aux Etats-Unis avec leurs propres réglementations.

7) *La perte de souveraineté économique de l'Europe représentée par la mise en place du traité Transatlantique ne va t-elle pas renforcer la perte de souveraineté politique déjà existante avec son intégration dans l'OTAN ?*

La réponse est dans la question ! Le *Wall Street Journal* l'a d'ailleurs reconnu avec ingénuité : tout comme le « Partenariat transpacifique » (*Trans-Pacific Partnership*, TPP) que les Etats-Unis ont également lancé en 2011 pour contenir la montée en puissance de la Chine, le partenariat transatlantique « est une opportunité de réaffirmer le *leadership* global de l'Ouest dans un monde multipolaire ». Un *leadership* que les Etats-Unis ne sont pas parvenus à imposer par l'intermédiaire de l'OMC en raison de la résistance des pays pauvres et des pays émergents. Il s'agit donc bien pour eux de tenter de maintenir leur hégémonie mondiale en enlevant aux autres nations la maîtrise de leurs échanges commerciaux au bénéfice de multinationales largement contrôlées par leurs élites financières. La création d'un grand marché transatlantique leur offrirait un partenaire stratégique susceptible de faire tomber les dernières places fortes industrielles européennes. Il permettrait de démanteler l'Union européenne au profit d'une union économique intercontinentale, c'est-à-dire d'arrimer définitivement l'Europe à un grand ensemble « océanique » la coupant de sa partie orientale et de tout lien avec la Russie.

L'enjeu final est donc bel et bien politique. Par une intégration économique imposée à marche forcée, l'objectif final est de mettre en place une « nouvelle gouvernance » commune aux deux continents. A Washington comme à Bruxelles, on ne dissimule pas que le grand marché transatlantique n'est qu'une étape vers la création d'une structure politique mondiale, qui prendrait le nom d'Union transatlantique. De même que l'intégration économique de l'Europe était censée déboucher sur son unification politique, il s'agirait de créer à terme un grand bloc politico-culturel unifié allant de San Francisco jusqu'aux frontières de la zone d'influence russe. Le continent eurasiatique étant ainsi coupé en deux, une véritable Fédération transatlantique pourrait ainsi voir le jour. Les souverainetés nationales ayant déjà été annexées par la Commission de Bruxelles, c'est la souveraineté européenne qui serait alors transférée aux Etats-Unis. Les nations européennes resteraient dirigées par des directives européennes, mais celles-ci seraient dictées par les Américains. Il s'agit, on le voit, d'un projet d'une immense ambition, dont la réalisation marquerait un tournant historique – sur l'opportunité duquel aucun peuple n'a jamais été consulté.

8) *Grand absent de cette négociation, quel est le regard de la Russie sur ce renforcement des liens du bloc atlantiste ? Propose-t-elle une voie alternative ?*

La Russie ne peut que s'inquiéter de la mise en place d'un tel accord, qui contribuerait à l'encercler du point de vue économique et politique, et à la couper un peu plus des pays européens. Elle pourrait bien entendu offrir une alternative aux Européens, en leur proposant de s'associer à la construction d'un grand bloc continental, mais elle sait très bien que l'Union européenne ne s'engagera jamais dans cette voie aussi longtemps qu'elle restera aux ordres de Washington. Dans le passé, Poutine semble avoir espéré que les Européens se montreraient plus soucieux de leur indépendance et prendraient conscience de ce qui rend complémentaires les intérêts russes et les intérêts européens. Je pense qu'aujourd'hui, il ne se fait plus d'illusion.

C'est la raison pour laquelle il se rapproche toujours plus de la Chine, afin de créer avec elle une puissance commune qui puisse contre-balancer l'offensive américaine et affaiblir un dollar déjà bien mal en point.

9) *Lors des débats à l'Assemblée nationale, l'UMP comme le PS ont rejeté l'appel à la suspension des discussions déposé par le Front de gauche. Cet alignement de la « gauche » comme de la « droite » est-il une nouvelle preuve de leur adhésion commune à logique libérale ?*

Est-il encore besoin de « preuves » ? Le parti socialiste, qui depuis 1983 n'a plus de socialiste que le nom, ressemble aujourd'hui de plus en plus à l'ancienne SFIO. Il a hérité d'un atlantisme qui ne s'est pas démenti depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce qui explique que François Hollande se soit bien gardé de revenir sur la réintégration de la France dans l'appareil intégré de l'OTAN. Toute sa politique montre par ailleurs qu'il s'est officiellement soumis à la finance de marché. N'oublions pas non plus que nombre de membres de la Nouvelle Classe, qu'il s'agisse de *leaders* d'opinion ou de dirigeants des grands « partis de gouvernement », à commencer par François Hollande (promotion 1996), font partie des « *Young Leaders* » de la French-American Foundation, organisation, créée en 1976 pour « renforcer les liens entre la France et les Etats-Unis », notamment par la recherche de « solutions partagées » (c'est aussi le cas personnalités aussi différentes que Arnaud Montebourg, Aquilino Morelle, Marisol Touraine, Najat Vallaud-Belkacem, Matthieu Pigasse, Laurent Joffrin, David Kessler, Jean-Marie Colombani, Jérôme Clément, Yves de Kerdrel, Pierre Moscovici, Valérie Pécresse, Christine Ockrent, Alain Minc, Anne Lauvergeon, Alain Juppé, etc.). Comment s'étonner alors de la déclaration de Nicole Bricq, ancien ministre du Commerce extérieur, présentant le projet de traité transatlantique comme une « chance pour la France », à laquelle on « ne peut qu'être favorable » ?

10) *De José Bové à Marine Le Pen, en passant par Nicolas Dupont-Aignan et Jean-Luc Mélanchon, des voix se font pourtant entendre contre le projet de traité. Des initiatives de terrain sont lancées par de nombreuses associations ou individus autonomes pour sensibiliser sur cette question. Pensez-vous qu'une opposition populaire puisse faire reculer le système sur cette question ? Assistons nous à la naissance d'un mouvement transversal comme lors du référendum sur la Constitution européenne de 2005 ?*

La comparaison que vous faites trouve d'emblée ses limites puisque, contrairement à ce qui s'était passé lors du référendum de 2005, le peuple n'est pas convié à donner son opinion à propos du projet de traité transatlantique. Les protestations très justifiées qui se font entendre ici ou là n'ont donc pas la moindre chance d'empêcher les négociations de se poursuivre. On constate tout simplement que le pouvoir est ailleurs ! Ce qui est vrai, en revanche, c'est que les adversaires du traité se recrutent dans des familles politiques d'origine très différente. En ce sens, il n'est pas exagéré de parler de « mouvement transversal ». C'est une preuve de plus du caractère obsolète des anciens clivages et de la mise en place de clivages nouveaux. Mais cela, on le savait déjà depuis longtemps.

11) *Plus largement, que vous inspirent les contestations sociales et les sursauts « populistes » récents en Europe. Croyez-vous à la naissance d'une alternative au système ?*

Il y aurait beaucoup à dire sur les phénomènes que l'on désigne habituellement sous l'étiquette de « populisme ». Chacun sait que la poussée des mouvements populistes (qu'on aurait tort de réduire à un modèle standard, car ils peuvent être très différents les uns des autres) traduit une crise profonde de la représentation, en même temps qu'elle illustre l'épuisement du clivage droite-gauche. Mais il faut aussi préciser que le populisme n'est pas une idéologie, mais un style qui, en tant que tel, peut se combiner avec des ideologies elles aussi très variées. Il est encore trop tôt pour dire s'il peut en sortir une véritable alternative – et non pas seulement une alternance. Disons que ces phénomènes sont à surveiller de près, sans a priori idéologiques et sans idées préconçues.